

TARIFS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE BAYEUX

Ecoles municipales de musique et des beaux-arts - Année 2025-2026

BAYEUX

ADULTE <i>Formation musicale obligatoire pour les débutants</i>	ANNEE 2025-2026	
	Inscription	2 ^{ème} discipline et plus
Formation musicale	167.00 €	-
Formation instrumentale	167.00 €	136.00 €
Formation complète *	334.00 €	-
Culture musicale	39.00 €	-
Pratiques collectives uniquement	39.00 €	-
Beaux-arts	167.00 €	136.00 €

ENFANT <i>Formation musicale obligatoire à partir de 7 ans</i>	TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL 2025/2026			
	Tranche 3	Tranche 2	Tranche 1	4 ^e enfant
Formation musicale	167.00 €	136.00 €	74.00 €	0 €
Formation instrumentale	167.00 €	136.00 €	74.00 €	0 €
Formation complète *	334.00 €	272.00 €	148.00 €	0 €
Chant choral	74.00 €	74.00 €	74.00 €	0 €
Jardin musical (5 ans - GS)	74.00 €	74.00 €	74.00 €	0 €
Eveil (6 ans - CP)	136.00 €	74.00 €	74.00 €	0 €
Pratiques collectives uniquement	39.00 €	39.00 €	39.00 €	0 €
Beaux-arts	167.00 €	136.00 €	74.00 €	0 €

HORS BAYEUX

ADULTE <i>Formation musicale obligatoire pour les débutants</i>	ANNEE 2025-2026	
	Inscription	2 ^{ème} discipline et plus
Formation musicale	270.00 €	
Formation instrumentale	270.00 €	244.00 €
Formation complète *	540.00 €	
Culture musicale	44.00 €	-
Pratiques collectives uniquement	44.00 €	-
Beaux-arts	270.00 €	244.00 €

ENFANT <i>Formation musicale obligatoire à partir de 7 ans</i>	ANNEE 2025-2026		
	Inscription 1 ^{er} enfant	Inscription 2 ^e et 3 ^e enfant	Inscription 4 ^e enfant
Formation musicale	270.00 €	244.00 €	0 €
Formation instrumentale	270.00 €	244.00 €	0 €
Formation complète *	540.00 €	488.00 €	0 €
Chant choral	141.00 €	141.00 €	0 €
Jardin musical (5 ans - GS)	141.00 €	141.00 €	0 €
Eveil (6 ans - CP)	244.00 €	244.00 €	0 €
Pratiques collectives uniquement	44.00 €	44.00 €	0 €
Beaux-arts	270.00 €	244.00 €	0 €

IMPORTANT :

* La Formation complète comprend au minimum la formation musicale et la formation instrumentale. Ce cursus est obligatoire et est le seul menant à la validation des cycles 1 et 2.

L'inscription en formation musicale ou instrumentale donne accès gratuitement aux pratiques collectives (incluant le chant choral et la culture musicale). Les pratiques collectives comprennent l'orchestre d'harmonie, l'orchestre à cordes, le big band et le big band junior.

Les élèves mineurs de Bayeux inscrits dans les 2 établissements d'enseignement artistique peuvent bénéficier du « pass jeune Bayeux » qui leur permet de bénéficier du tarif d'inscription inférieur sur l'école municipale des beaux-arts.

Deux séances d'essai sont proposées avant la facturation définitive.

L'inscription est gratuite pour les élèves hors Bayeux à partir du 4^{ème} enfant.

Il est possible de :

- Régler en 2 fois pour les élèves de l'école municipale des beaux-arts.
- Régler en 2 fois pour les élèves de l'école municipale de musique inscrits uniquement en Formation Musicale ou en Formation Instrumentale.
- Régler en 4 fois pour les élèves de l'école municipale de musique inscrits en Formation Complète.
- D'utiliser les atouts Normandie « volet loisirs » pour les 15-25 ans.

ÉCHÉANCIER DES COTISATIONS :

- 1^{er} versement à la réinscription (pour les anciens élèves) ou au plus tard le 30 septembre 2025 pour les nouveaux élèves.
- 2^{ème} versement au plus tard le 31 octobre 2025
- 3^{ème} versement au plus tard le 30 novembre 2025
- 4^{ème} versement au plus tard le 31 décembre 2025

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL :

Le quotient familial est appliqué à la 1^{ère} inscription sur présentation du n° d'allocataire ou de la feuille d'imposition N-1, sinon la tranche 3 est automatiquement appliquée. Les inscriptions suivantes d'une même famille bénéficient de la tranche inférieure jusqu'à la gratuité pour les élèves de Bayeux.

Tranche 3 : supérieur à 650 €

Tranche 2 : de 350 € à 649 €

Tranche 1 : de 0 € à 349 €

Calcul du quotient familial mensuel =
$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12 \times \text{nombre de parts fiscales}}$$